Le CESE a rendu ses préconisations sur la microfinance dans les Outre-mer

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 13/02/2015

Saisine liée : LA MICROFINANCE DANS LES OUTRE-MER

Avis voté lors de la séance plénière du 10 février

Avis présenté par Mme Pierrette Crosemarie, au nom de la délégation à l'Outre-mer, présidée par M. Gérard Grignon.

Dans un contexte de crise économique et sociale qui frappe plus durement et plus durablement les Outre-mer que la métropole, toutes les pistes qui créent de l'activité et participent à la cohésion sociale doivent être exploitées.

À ce titre, la microfinance qui regroupe microcrédit, microassurance, finance solidaire et finance participative peut permettre l'insertion économique et sociale de personnes exclues de services bancaires, et en particulier d'accès au crédit. Cette insertion signifie concrètement sortir du chômage, ne plus être tributaire de minima sociaux et créer son emploi en finançant une activité de commerce, de services ou dans le secteur agricole.

Dans cet avis, le CESE propose un ensemble de préconisations pour impulser un changement d'échelle de la microfinance afin qu'elle contribue pleinement à la définition d'un nouveau modèle de développement durable des Outre-mer. Les choix budgétaires opérés en faveur de la microfinance doivent être mis au regard de la dynamique économique créée, des dépenses sociales évitées et du lien social retissé.

Résultat du vote : l'avis est adopté à l'unanimité.

Pierrette Crosemarie est inspectrice principale des douanes et membre du groupe de la CGT. Elle siège au CESE à la section de l'environnement et elle est également vice-présidente de la délégation à l'outre mer du CESE.

© - copyright CESE - Octobre 2026